

2

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 14 septembre 2010

Présidence : M. Mario Messina

Ordre du jour :

- 1° Appel
- 2° Procès-Verbal de la séance du 15.06.2010
- 3° Assermentation des nouveaux membres
- 4° Communications du Président du Conseil
- 5° Communication de la Municipalité
- 6° Préavis municipal no 26 : aménagements : élargissement de l'entrée du chemin de Cuarny, création d'un trottoir et d'un abri-bus.
- 7° Préavis municipal no 27 : circulation dans le passage sous grange « Ariète »
- 8° Préavis municipal no 28 : adoption des nouveaux statuts de l'ARAS
- 9° Préavis no 29 : radiation d'une servitude
- 10° Préavis no 30 : arrêté d'imposition 2011
- 11° Intervention individuelles et divers

Le Président ouvre la séance à 20 h et lit l'ordre du jour.

En l'absence de Mme Nicole Schneider, secrétaire titulaire, c'est Mme Marina Ottone qui la remplace.

- 1° **APPEL** : sur un total de 27 membres : 19 répondent présents, 5 sont excusés, 3 membres absents.
- 2° **PROCES-VERBAL** : le procès-verbal du 15.06.2010 est lu, puis une correction est faite, à savoir l'élection de Mme Krüzseli à la Commission de gestion et non à la Commission des finances.

3° **ASSERMENTATION** : le Président procède à l'assermentation de MM. Cédric André et Eric Gumy, ainsi que Mme Patricia Ledoux-Gumy.

4° **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL** : le Président annonce que les préavis o 26 et 27 figurant aux points 6 et 7, sont annulés et remplacés par les communications de la Municipalité.

5° **COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE** :

Concernant les aménagements, élargissement de l'entrée du chemin de Cuarny, création d'un trottoir et d'un abri-bus, M. Sürmely donne quelques explications pour les travaux futurs avec un plan du projet à l'appui. Les balises provisoires ont été enlevées, ainsi que l'ilot. La ligne de bus passant par Cheseaux-Noréaz a été supprimée au profit d'un nouvel itinéraire passant par Cuarny. Cependant les croisements dans les deux sens, étant difficiles pour les cars postaux, des places d'évitement seront nécessaires. A ce propos, un différent financier existe entre la Commune de Cuarny et celle de Villars Epeney. Une séance est prévue à la fin de ce mois pour résoudre ce contentieux. Toutefois, le service de la mobilité serait d'accord de subventionner un montant variant entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.- à condition que les travaux soient entrepris avant la fin de l'année 2010. Le service de la mobilité a déjà demandé un devis, mais d'ici qu'il soit approuvé, cela risque de prendre du temps. Les travaux en question à effectuer sont :

- un revêtement d'usure
- des places d'évitement
- un élargissement de la route vers l'arrêt du bus
- l'abattage du prunier de M. Michel Cornamusaz

Quant à l'abri d bus, il sera entièrement construit aux frais de la commune. M. François Roulier demande s'il y aura des expropriations et soulève le problème des sources. M. Heinzer donne une réponse technique. Ensuite un débat s'engage sur la nécessité de cette ligne sachant que l'ASIYE serait obligée d'assurer le transport des élèves.

Concernant le circulation dans le passage sous-grange « Ariète », plusieurs propositions sont faites pour ce passage, à savoir :

un déclassement, la pose d'une signalisation « sens unique » ou un marquage a sol.
Il s'en suit un débat.

6° PREAVIS No 28 : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ARAS

M. Heinzer précise que le regroupement de la Commune de Villars-Epeney à l'ARAS Jura Nord Vaudois ne coûtera pas plus cher et ne changera en rien les statuts. Le Président donne ensuite la parole à me Sybille Messina, Rapporteuse de la Commission des Finances. L'avis de la Commission va dans le même sens que le préavis de la Municipalité.

Le préavis est accepté par 19 oui et 3 abstentions.

9° PREAVIS No 29 : RADIATION PARTIELLE DE LA SERVITUDE DE PASSAGE, SENTIER PUBLIC, ID 1998/00832 EN FAVEUR DE LA COMMUNE, GREVANT LES PARCELLES 8, 9, 10, 241, (11) & 201 DE VILLARS EPENEY, INSCRITE AU REGISTRE FONCIER SOUS No 127'420.

M. Sürmely commente ledit préavis en mentionnant que cette servitude publique pose un problème pour le parcelle No 9, vu le changement d'affectation à des fins d'habitation ; raison pour laquelle les propriétaires des parcelles 8 et 9 ont demandé la radiation partielle de la servitude N. 127'420. La Municipalité est d'avis que cette radiation partielle peut être accordée sans contrepartie financière, les charges administratives étant toutefois supportées par les propriétaires de la parcelle No 9. M. Sürmely précise à plusieurs reprises que la compétence pour la radiation d'une servitude revient au Conseil général et que la décision finale concernant cette radiation, incombe audit conseil. Le Président donne la parole à Mme Messina, Rapporteuse de la Commission des finances qui lit le rapport allant dans le même sens que le préavis et recommande son acceptation. Le Président donne la parole aux membres du Conseil qui veulent s'exprimer. Il s'en suit un débat. Il est aussi demandé les raisons d'une radiation partielle et non complète. Le couple Ortega mentionne avoir lui-même un problème avec une servitude de passage à pied sur sa parcelle dans le quartier des Sillons. M. Sürmely explique qu'il faut faire la différence entre une servitude de droit public et une de droit privé (PPE). M. Jean-Daniel Roulier

prend la parole et propose que cette servitude soit modifiée en la faisant passer en bordure de la parcelle 9, le long des parcelles 201 et 20. M. François Roulier s'exprime à son tour et commente l'historique de cette servitude, créée en 1912. Il ajoute qu'elle lui a rendu ses services à de multiples occasions et que personnellement il l'a servira encore. Il fait alors 2 propositions orales, à savoir :

- radier totalement la servitude contre rémunération et il articule un somme de CHF 30'000.-
- modifier le parcours de la servitude aux frais d demandeur. Il reprend ainsi la proposition faite auparavant par M. Jean-Daniel Roulier.

Le débat continue, M. Ferdinand Cornamusaz demande qui s'occupera de l'entretien si celui-ci est modifié. Il lui est répondu qu'une servitude publique doit être entretenue par la commune. M. Stefano Cea fait remarquer que ces questions de servitude auraient dû être discutées à la mise à l'enquête des constructions en cours.

Le Président décide de passer au vote par bulletins secrets sur le préavis en question.

Le préavis est accepté par 13 oui, 8 non et 1 abstention.

10° **PREAVIS No 30 : ARRETE D'IMPOSITION 2011**

M. Heinzer informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, les taux d'imposition communaux sont réduits de 6 points et le taux cantonal est porté à 157,5 % du taux de base. Cette baisse de 6 points (moins de revenu pour la commune) est compensée par une réduction de la facture sociale. Cette opération n'a donc pas d'influence directe sur les finances communales. Vu la bonne santé financière de la commune, la Municipalité propose de baisser l'impôt communal à 60% pour un an.

Mme Messina Rapporteuse de la Commission des finances lit le rapport qui va dans le sens du préavis.

Le préavis est accepté par 20 voix et 2 abstentions.

11° INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Ortega note q'il y a d laisser aller à déchetterie et demande par la même occasion qui s'en occupe. M. Roulier lui répond que c'est lui mais estime qu'il n'est pas responsable de la manière dont les gens trient leurs déchets. L'envois de prospectus informatifs, de mise à disposition d'un balai et de clôturer la déchetterie sont proposés.

Mme Cea demande que fait ce bs en panne, sans plaques sur la place près de la fontaine. La question sera réglée au plus vite.

M. François Roulier aborde le sujet de la coupe des haies sur le bord de la route. La Municipalité prend note.

M. Michel Cornamusaz informe que le 5 décembre 2011, le Conseil général se réunira pour discuter de la fusion des 6 communes du haut.

M. Sürmely souhaiterait que le Conseil général réfléchisse à la question sur la fusion d'ici la fin de l'année et qu'un sondage soit éventuellement fait auprès de la population avant que la procédure officielle ne commence.

La séance est levée à 21 h 52

Le Président



P/o La Secrétaire

[Handwritten signature of the President]

[Handwritten signature of the Secretary]